



Rentrée 2025-2026
FRAIS À LA RENTRÉE
Maternelle 4 ans (groupe – 011)

Chers parents,

Nous sommes conscients des dépenses importantes que les parents doivent effectuer annuellement lors du retour à l'école. Ainsi, nous avons fait des efforts considérables pour limiter celles liées aux frais à payer à la rentrée. Voici les frais à payer à l'école en septembre. La secrétaire enverra la facture par le biais de votre enfant avec les indications. **Veillez attendre cette version avant de payer.**

Pour les habitants de Noyan : un rabais de 50\$ maximum par enfant est offert pour le paiement des frais à la rentrée. Vous pouvez communiquer avec la responsable madame Anna Campbell au 450-291-4504 poste 1242 ou par courriel : loisirs@ville.noyan.qc.ca Vous n'aurez pas de facture pour les frais à la rentrée, puisque la municipalité de Noyan fera le paiement.

Frais à la rentrée à payer à l'école en septembre

Sujets	Prix
Cahier Autoportrait	0,33\$
Cahier sur les émotions	0,30\$
Chiffres	0,30\$
Cahier - ateliers de logique	0,18\$
Calendrier du mois	0,30\$
Activités thématiques	2,82\$
Agenda scolaire (mode de vie)	0,48\$
Total :	4,71\$

Audrey Monette, directrice

Bonne rentrée scolaire!



Il y a présentement, 5 institutions pour le paiement par internet : la Banque Nationale, la Banque Laurentienne du Canada, la Banque de Montréal, la Banque Royale du Canada et les Caisses Populaires Desjardins qui permettent de payer vos factures par Internet.

Avis important pour le paiement, assurez-vous de faire le paiement avec la bonne référence.

Numéro de référence commençant par **FR** (pour les frais de la rentrée).

Numéro de référence commençant par **DI** (pour les frais dineurs).

Section dineurs : si votre enfant fréquente le SDG à temps plein, ceci ne s'applique pas à vous.

Pour les autres, voici les infos qui vous seront utiles :

Attendre la facturation des dineurs qui sera envoyée en octobre 2025, pour le paiement en un seul versement.

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	
1^{er} et 2^e enfant	
- 4 ou 5 jours par semaine	203 \$
- 1 à 3 jours par semaine	122 \$
1^{er} et 2^e enfant – Garde partagée (1 semaine sur 2)	
- 4 ou 5 jours par semaine	102 \$
- 1 à 3 jours par semaine	60 \$
3^e enfant et suivants	Gratuit
Maximum par famille (au préscolaire et primaire seulement)	406 \$
Dineur occasionnel	4 \$
SECONDAIRE	
Par élève	52 \$

Bonne rentrée scolaire!